relations internationales avec des puissances amies, mais que ce serait en réalité donner aux raffineurs américains une compensation pour les importations des sucres bon marché.

**Les désordres du Bengale**

Calcutta, 2 juillet. (Source anglaise). — Les désordres sont terminés. Le gouvernement a fait cesser la cause du conflit en concluant avec les émeutiers un arrangement analogue à celui de Bénarès de 1891.

On se rappelle qu'à cette époque, le gouvernement avait exproprié et désinfecté un temple indou pour en faire une usine d'adduction des eaux : les troubles ayant cessé, le gouvernement promit de laisser intacte la partie la plus sacrée du temple. Il s'agit aujourd'hui d'une mosquée musulmane.

**Les outrages aux bonnes mœurs**

Paris, 2 juillet. — La commission chargée d'examiner le projet voté au Sénat sur la répression des outrages aux bonnes mœurs a choisi pour président M. Clusceret, doyen d'âge.

On sait qu'elle est saisie de deux projets, l'un visant la *prostitution*, l'autre les *outrages aux mœurs*.

Elle a décidé d'écarter pour le moment le projet relatif à la prostitution; elle a retenu le projet concernant les outrages aux mœurs, afin de pouvoir déposer son rapport avant les vacances.

Elle entendra le garde des sceaux dans la prochaine séance.

**Les poursuites contre M Clovis Hugues**

Paris, 2 juillet. — Nous vous avons annoncé hier qu'à l'unanimité la commission chargée d'examiner la demande de poursuites formulée par M. Saint-Martin contre M. Clovis Hugues se montrait hostile aux poursuites. Cette commission s'est réunie aujourd'hui et elle a décidé de conclure au maintien de l'immunité parlementaire.

M. Saint-Martin avait demandé à être entendu, la commission s'y est refusée.

M. Forni a été nommé rapporteur.

Le rapport sera déposé à bref délai.

**Conseil de l'Instruction publique**

Paris, 2 juillet. — Le Conseil supérieur de l'Instruction publique s'est réuni ce matin sous la présidence de M. Rambaud, qui a ouvert la session en prononçant le discours d'usage. La session a été avancée pour que les *modifications apportées au règlement puissent être mises en vigueur au commencement de l'année scolaire.*

Le Conseil s'est ensuite occupé de deux questions importantes :

1° Un projet de décret relatif à la réorganisation de l'Université.

2° Un projet de modification du programme de l'enseignement secondaire pour les jeunes filles, allégeant la partie scientifique au profit de la partie littéraire.

La session durera jusqu'au 10 juillet.

**Conseil de l'Agriculture**

Paris, 2 juillet. — Le Conseil supérieur de l'Agriculture s'est réuni ce matin sous la présidence de M. Méline pour l'examen des warrants agricoles et des magasins généraux.

Après une discussion à laquelle ont pris par MM. Méline, Viger, Hubbard, Leglaudic, etc., la commission a ajouté les bois exploités aux produits susceptibles de donner lieu à warrant.

La prochaine séance aura lieu vendredi.

**Un incendie à Paris**

Paris, 2 juillet. — Un violent incendie s'est déclaré ce matin, à onze heures, dans la fabrique d'huiles et de graisses de MM. Compère et Fauche, à Aubervilliers. De l'huile étant tombée sur des charbons ardents d'une chaudière en ébullition. Bientôt le bâtiment fut entièrement en feu.

Malgré les secours, l'incendie se communique à une usine de cuirs vernis située à proximité.

Les dégâts s'élèvent, pour les deux bâtiments, à soixante-dix mille francs. Il n'y a pas eu d'accidents de personnes.

**L'assassin du philatéliste Delabaef**

Agen, 2 juillet. — L'affaire Aubert a été appelée de nouveau, aujourd'hui, devant la chambre des appels correctionnels d'Agen.

Aubert, l'assassin du philatéliste Delabaef, qui était poursuivi pour abus de confiance, avait été condamné à trois mois de prison par la cour de Bordeaux.

Le jugement avait été cassé et l'affaire renvoyée devant la cour d'Agen.

A l'audience Aubert demande un nouvel ajournement de l'affaire et devant le refus de la Cour, il déclare faire défaut.

La condamnation prononcée à Bordeaux a été confirmée par un arrêt de défaut.

Aubert a déclaré en sortant de l'audience qu'il épuisera toutes les juridictions pour retarder son départ pour la Guyane.

**Expédition polaire**

Paris, 2 juillet. — On lit dans la *Revue scientifique* :

« Décidément, le pôle nord exerce une attraction considérable. Une nouvelle expédition est en préparation. M. L. L. Dyche, de la *Kansas State University*, est en route pour l'Alaska, où il veut organiser une expédition pour le pôle, qui commencera l'année prochaine et durera trois ans, ou plus au besoin. Il aura des provisions pour cinq ans et partira de la station baleinière la plus septentrionale. Il semble que M. Dyche ait l'intention de refaire le voyage du *Fram*, en prenant son point de départ dans la région d'où il semble le plus probable que le courant le portera directement au pôle.

**En cour d'assises**

Chaumont, 2 juillet. — La cour d'assises de la Haute-Marne vient de condamner aux travaux forcés à perpétuité le nommé Pancrazi, ancien adjudant, qui, le 16 mars dernier, tua de trois coups de revolver sa femme et blessa grièvement sa belle-mère.

Pancrazi, dont l'inconduite était notoire, était, au moment du crime, sous le coup d'une action en divorce exercée par sa femme. Ce procès l'avait exaspéré et il a voulu se venger.

A l'audience, Pancrazi, défendu par Me Decori, a pleuré abondamment et déclaré, comme système de défense, qu'il ne se souvenait de rien.

Le verdict a été affirmatif sur toutes les questions et muet sur les circonstances atténuantes en écartant la préméditation.

**Un curieux phénomène en mer**

Madrid, 2 juillet. — Les journaux de Barcelone disent qu'un curieux phénomène a été observé en mer.

Pendant plusieurs heures, le niveau de la mer montait et descendait d'un mètre par intervalles de dix minutes.

Ce phénomène est analogue à celui observé pendant le tremblement de terre de Krakatoa.

Le navire de guerre anglais *Surprise*, ayant eu ses amarres rompues, a quitté le port. D'autres bateaux ont subi quelques avaries.

**Les émeutes dans l'Inde**

Londres, 5 juillet. — *On télégraphie de Calcutta :*

« Le calme se rétablit peu à peu. La police a dû faire feu sur la foule à plusieurs reprises. On évalue à plus de cinq mille le nombre des émeutiers qui s'étaient rendus maîtres de la partie nord-est de la ville.

» La police indigène a été très malmenée. Elle a fait preuve du plus grand courage.

» On n'a pu encore évaluer le nombre des morts et des blessés, qui ont été immédiatement emportés.

**En Abyssinie**

Djibouti, 2 juillet. — On attend la mission russe Leontieff en même temps que la mission du prince Henri d'Orléans.

Les lettres du Choa confirment le désappointement profond de la mission anglaise Rennell Rodd et les mesures prises par Ménélik pour parer dans toute éventualité à la défense des frontières de l'Ethiopie.

Les travaux du chemin de fer de Djibouti-Harrar se poursuivent activement.

**Le tarif américain**

Washington, 2 juillet. — Les feuillards de fer, les toiles sacs d'emballage, les sacs à blé, les autres sacs en jute ou en chanvre seront admis en franchise.

Le Sénat a décidé que les personnes habitant les Etats-Unis ne pourraient faire entrer en franchise des marchandises achetées à l'étranger dont la valeur dépasserait 100 dollars.

**Troubles grévistes à Bilbao**

Bilbao, 2 juillet. — Une collision a eu lieu ce matin entre les mineurs grévistes et la gendarmerie. Un gendarme a été blessé d'un coup de pierre.

La gendarmerie a tiré en l'air et les émeutiers ont pris la fuite.

**Incendie de forêt**

Bildah, 2 juillet. — L'incendie qui a éclaté hier dans la forêt de Sidi-Amonda, entre Bovigo et Bouinan, a pris des proportions considérables. Cent hectares sont en feu. Le garde général et le personnel forestier de Bildah se sont rendus sur les lieux.

## Bulletin Météorologique

| HEURES | THERMOMÈTRE | BAROMÈTRE | |
|---|---|---|---|
| | Roubaix. | **Vendredi** 2 juillet. | |
| 2 heures soir | 23° au-dessus | 765 m/m | Variable |
| 5 heures soir | 23° » | 765 m/m | » |
| 9 heures soir | 18° » | 765 m/m | » |
| | | **Samedi** 3 juillet 1897. | |
| Minuit | 16° au-dessus | 765 m/m | Variable |
| 1 heure matin | 16° » | 765 m/m | » |
| 2 heures » | 15° » | 765 m/m | » |

Paris, — Vendredi 2 juillet 1897. — (*Bulletin du Bureau Central météorologique.* — Une vaste zone de faibles pressions couvre toujours le nord-est du continent (Moscou 752 mm.), tandis qu'un minimum peu important persiste sur la Méditerranée occidentale. Les pressions supérieures à 765 mm. se sont propagées sur les îles Britanniques et la Manche. Le vent est faible ou modéré des régions nord sur nos côtes de la Manche et de l'Océan, variable en Provence. Des pluies sont tombées dans quelques stations de l'Autriche.

En France, on a recueilli 32 mm. d'eau à Clermont, 19 à Paris, 18 à Besançon, 4 à Bordeaux. — La température s'abaisse dans le nord-ouest de l'Europe et en Allemagne. — Elle était ce matin de 9° à Bodo, 17° à Moscou, 18° à Paris, 27° à Alger, Nice. — On notait, 10° au mont Ventoux, 9° au puy de Dôme, 1° au pic du Midi. En France, un régime nord est probable, avec ciel nuageux et température un peu en baisse. A Paris, hier après-midi, nuageux, pluie dans la soirée. — Moyenne d'hier, 1er juillet, 19°9, supérieure de 1°7 à la normale. — Depuis hier, midi, température maxima, 24°0 ; minimum de ce matin, 17°5. — Baromètre à sept heures du matin, 763 mm. — A la tour Eiffel, max., 19 ; min., 15°5.

# CHRONIQUE LOCALE

## ROUBAIX

**Une institution** des plus utiles et des plus pratiques est sur le point d'être fondée à Roubaix. C'est un office central des institutions sociales et charitables de la ville.

Nous avons maintes fois parlé à nos lecteurs de l'*Office central* des institutions de bienfaisance créé à Paris il y a huit ou neuf ans par la généreuse initiative d'un homme dont le nom est mêlé à toutes les grandes pensées charitables de ce temps-ci, M. Léon Lefebure.

L'office central de Paris est une œuvre libre d'assistance, n'ayant aucun caractère politique, mais un caractère purement bienfaisant, destinée à combler les lacunes de l'assistance officielle vivant en bons rapports avec les administrations publiques, lien naturel entre les œuvres charitables (sans distinction de croyances ou d'opinions) et intermédiaire efficace entre elles, les renseignant quand elles désirent l'être en vue d'une bonne répartition des secours et afin d'éviter le gaspillage, le double emploi et l'imposture de ces faux pauvres usurpant souvent les aumônes destinées aux vrais malheureux.

C'est une œuvre analogue qu'il s'agit de créer à Roubaix, comme on l'a créée à Bordeaux, à Marseille, et à Lille l'année dernière.

Est-il besoin de dire que l'office central n'entend prendre la place d'aucune des œuvres, si nombreuses et si dignes d'admiration, qui existent déjà à Roubaix ? Celles-ci conserveront « intacts leur autonomie, leurs traditions et leur esprit. » L'office central les secondera pour étendre et rendre plus sûre l'action de la charité. Il se propose aussi de favoriser la création des institutions sociales qui nous manquent encore ; car, s'il espère aider à une distribution plus efficace des secours, il voudrait aussi chercher les moyens de rendre ces secours moins nécessaires en diminuant les causes de misère.

L'Office Central n'a pas encore d'existence légale puisque ses statuts viennent seulement d'être soumis à l'approbation préfectorale; mais cette approbation ne faisant pas doute, il pourra commencer bientôt à fonctionner.

Son Conseil d'administration a placé à sa tête : MM. Eug. Mathon, président; Desrousseaux-Defrenne, Paul Despature, Bastin, vice-présidents; Pierre Lestienne, secrétaire, et César Pollet fils, trésorier.

Ces seuls noms sont garants du succès de l'œuvre nouvelle, et des services qu'elle rendra.

A. R.

**Un abus patronal.** — L'*Egalité* vient de dénoncer à l'indignation de ses lecteurs un fait qui lui paraît révoltant. Un employé d'une maison de Roubaix — il s'agit, paraît-il, d'une maison de la rue du Collège — un employé donc avait la vocation religieuse, mais il ne pouvait songer à « *aller grossir l'armée des cafroques* » pour parler la langue spéciale de la feuille socialiste, « parce qu'il était le seul soutien de sa mère. »

Or, savez-vous ce qu'a fait son abominable patron ? Eh bien, afin de permettre au jeune homme d'obéir à sa vocation, il s'est engagé à servir à la mère les appointements de son fils *comme s'il continuait à travailler*, écrit l'*Egalité* avec une sorte de fureur.

Nous ne savons pas au juste quel « patron » de Roubaix a fait cela, mais nous comprenons fort bien le mécontentement de l'*Egalité*.

On en arriverions-nous, je vous le demande, si toutes les familles chrétiennes et riches s'avisaient de favoriser avec une pareille générosité les sincères vocations ecclésiastiques ou religieuses? Qu'adviendrait-il si ces familles, qui donnent en général trop peu de prêtres, de religieux et de religieuses à l'Eglise, venaient à se dire qu'elles ont peut-être le devoir d'aider au moins de leur argent les pauvres désireux de se consacrer à la propagation de la vérité religieuse, de mettre leur vie au service de la démocratie ignorante ou malheureuse ?

On pressent, sans qu'il soit besoin d'insister, quelles conséquences cela ne manquerait pas d'avoir avant peu !

Cette démocratie, mieux et plus largement évangélisée, comprendrait de plus en plus dans quelle voie l'engage le socialisme anti-chrétien et matérialiste. Les églises seraient plus remplies, les écoles chrétiennes de plus en plus florissantes, mais les réunions des sociétés seraient sans doute désertées....

L'*Egalité*, qui prévoit tout cela, ne saurait supporter de pareils « abus » et elle les stigmatise avec énergie en les appelant des « achats de conscience ! »

Quant à nous, nous adressons à ce « patron-ci » l'expression de nos sentiments de vive et sympathique admiration pour son intelligente générosité et nous souhaitons qu'elle soit imitée par beaucoup des « capitalistes » qui liront ces lignes.

A. R.

**Une messe de prémices.** — Dans la liste que nous avons publiée des nouveaux prêtres qui ont été ordonnés le 20 juin par Mgr de Lydda, figure M. l'abbé Louis D'Haeye, de Roubaix. Ce jeune prêtre est un enfant de la paroisse Sainte-Elisabeth. Il célébrera, dans cette église, sa messe de prémices dimanche prochain à dix heures, avec toute la solennité dont le culte catholique entoure cette émouvante cérémonie.

**Les concours de chant du 14 juillet.** — Voici le programme des concours de chant qui auront lieu le 14 juillet prochain à l'occasion de la fête nationale :

CONCOURS DE CHANT INDIVIDUEL ET DE DUOS. — 250 francs de prix en espèces. — Les concours s'ouvriront dans les deux salles à dix heures du matin

*Salle venve Dominique Rousseaux*, rue de l'Alouette, 60 : A 10 heures du matin, concours de chant individuel, division d'excellence, 100 francs de prix. A 3 heures du soir, concours de duos, 75 francs de prix; concours d'honneur, prix unique, un objet d'art.

Jury : MM. Hollevile Léon, président; Louis Lecomte, J.-B. Marriage et N... ; accompagnateur, M. Camille Vandenberghe.

*Salle de M. Achille Lepers, place Nadaud, 1.* — A 10 heures du matin, deuxième division, 30 fr. de prix; à 3 heures du soir, première division, 70 fr. de prix.

Jury : MM. Liégeois Napoléon, Georges Desquiens, Dendievel et N..., accompagnateur : M. Arthur Nys.

Une affiche spéciale donnera le règlement des concours et la nomenclature des prix affectés à chaque division.

Les demandes d'inscription sont reçues dès maintenant par *M. Hotteville, employé à la Mairie*, chargé de l'organisation du concours de chant. — Chaque demande indiquera exactement le genre de concours, la division et la section (lyrique ou comique) ainsi que la catégorie (tenors, barytons, basses, genre ou grime) dans lesquels on désire concourir. Toute demande qui parviendrait après le 13 juillet, à six heures du soir, serait considérée comme nulle et non avenue.

**La fête de demain au Club hippique de Roubaix** promet d'être superbe. Le Club hippique de Roubaix a reçu de nombreux engagements des meilleurs cavaliers des régiments de cavalerie de la région du Nord qui, certainement, donneront aux différentes épreuves le plus vif intérêt.

Rappelons que la Compagnie des tramways a promis d'assurer aux organisateurs un service de voitures toutes les cinq minutes, ce qui permettra au public de se rendre facilement à la piste de Breucq.

**La « Cœcilia roubaisienne »** ne reste pas inactive. Nos lecteurs se souviennent qu'après le succès qu'elle avait obtenu à Tourcoing, elle s'est remise courageusement au travail pour se préparer au concours de Meaux, où elle a triomphé brillamment. Bien loin de s'endormir sous ses lauriers, voilà qu'elle se prépare à un redoutable tournoi à Lille.

Nos lecteurs ont pu voir sur les murs de Roubaix une affiche annonçant que les « Orphéonistes lillois » organisaient, pour le dimanche 8 août, un grand concours d'orphéons. *La Cœcilia* vient d'envoyer son adhésion à ce concours où elle aura à se mesurer avec les sociétés chorales en division d'excellence de France et de l'étranger.

Les adhésions déjà parvenues au comité organisateur, et que nous ne sommes pas autorisé à divulguer actuellement, font prévoir une solennité musicale d'un intérêt exceptionnel; elles font aussi présager que la lutte sera chaude et que la victoire sera vigoureusement disputée.

Honneur donc à la vaillante société, qui, à peine remise de ses fatigues du concours de Meaux, se lance de nouveau courageusement dans la mêlée pour soutenir la haute réputation musicale qu'elle s'est acquise par son travail sous l'énergique et intelligente direction de M. Paul Fournier. Nos vœux et ceux de toute la population roubaisienne l'accompagneront dans cette courageuse entreprise.

La première répétition préparatoire à ce concours aura lieu ce soir, samedi, à neuf heures, au local de la société place de la Gare. La *Cœcilia* fait appel à tous ses anciens sociétaires, afin de maintenir brillamment l'honneur et la réputation de la ville de Roubaix.

**Association amicale des Anciens Elèves de l'Institut Turgot.** — Une réunion générale aura lieu le dimanche 4 juillet prochain, à onze heures très précises du matin, au siège social, Institut Turgot.

L'ordre du jour comprend : 1° Lecture du rapport du secrétaire; 2° Présentation de la situation de caisse ; 3° Election d'un membre de la commission.

La commission a décidé, comme l'an dernier, de faire une excursion. Elle a choisi comme but : Péruwelz et Bonsecours.

Cette excursion aura lieu le dimanche 18 juillet prochain. Départ par le chemin de fer à 6 heures du matin pour arriver à 8 h. 1/2 à Péruwelz. Promenade à Bonsecours et déjeuner dans le bois de Condé, chacun emportant ce qu'il a besoin pour ce repas. Dîner à midi et demi et promenade au bois de sapins. Départ de Péruwelz le soir à 6 heures.

Le prix de l'excursion, comprenant le voyage et le dîner, est fixé à *quatre francs pour les membres actifs* et honoraires et à cinq francs pour les étrangers à l'association.

Les adhésions sont reçues, à partir de ce jour, chez MM. Edmond Willem, 131, rue de l'Ouest; Jean de Ryzke, 7, rue du Bassin; Georges Dubroeucq, 32bis, rue de Lannoy; Hôtel de France, Grande-Place.

**Donato à Roubaix.** — Nous maintenons les réserves que nous avons faites au sujet de la séance d'hypnotisme donnée par Donato, jeudi, à l'Hippodrome de Roubaix. De sérieuses raisons nous obligent à agir ainsi.

Le célèbre magnétiseur nous annonce qu'il donnera la semaine prochaine une autre représentation dans le même local.

Nous attendrons ces nouvelles expériences pour nous prononcer.

**Ecole de natation.** — La température de l'eau pendant la journée de vendredi 2 juillet a été : à 5 heures du matin : de 21 degrés ; à midi : de 22 degrés ; le soir : de 22 degrés 1/2.


# Est-ce changé?

Non, ce n'est pas changé, c'est toujours au **n° 13 de la rue du Bois**, que se trouve le dépôt du beurre d'Oosteamp.

Succursales : *Liste à la 4e page.*

Le kilog frais... ..... **2.90**


**Une femme renversée par un vélocipédiste.** — Une ménagère, Mathilde Lahousse, âgée de 62 ans, demeurant au boulevard de Belfort, a été renversée, jeudi après-midi, à quelques pas de son domicile, par un vélocipédiste qui passait à toute vitesse dans la rue.

La pauvre femme, fort heureusement, ne reçut que des *contusions sans gravité*.

L'auteur involontaire de l'accident a été l'objet de deux procès-verbaux pour allure trop rapide et défaut de plaque à sa machine.

**Les accidents.** — Un ouvrier apprêteur, travaillant chez MM. Motte et Delescluse, boulevard de Belfort, en voulant retirer la toile qui passe entre les rouleaux de son métier, a eu le poignet gauche fortement contusionné.

Le blessé, qui se nomme Emile Leclercq, âgé de 44 ans, après avoir reçu les soins de M. le docteur Bernard, a été reconduit à son domicile à Lannoy.

**La charrette à chiens.** — Dans la journée de vendredi, six chiens ont été mis en fourrière et six procès ont été dressés à la charge des propriétaires.

**Croix.** — *A propos de la manifestation de Croix.* — Ainsi que nous l'avons relaté, une manifestation a eu lieu, dimanche dernier, à Croix, en faveur du rétablissement des processions.

Cinq cents personnes ont parcouru les rues de la ville, accompagnées par la police locale et quelques gendarmes.

A ce propos, l'*Egalité*, dans un article violent, accuse nettement M. Seguin, commissaire de police de Croix.

D'après le journal collectiviste, ce magistrat devait s'opposer à la formation du cortège.

N'ayant pas agi ainsi, il a clairement protégé la « *manifestation cléricale* » et la révocation est la moindre peine qu'on puisse lui infliger.

Sans avoir mandat pour défendre le commissaire de police de Croix, nous devons faire remarquer cependant que M. Desbarbieux ne pouvait prendre au sujet de la manifestation l'arrêté qu'il a fait publier un peu tardivement d'ailleurs.

L'arrêté interdisait en effet les attroupements sur la voie publique; or le maire collectiviste ignorait sans doute que par un arrêt rendu en 1896, la cour de cassation, ayant à juger un cas semblable, a déclaré que les processions, cortèges, manifestations, etc., *ne pouvaient pas être assimilés aux attroupements.*

M. le commissaire de police de Croix, en laissant les cinq cents manifestants parcourir les rues de la ville, s'est conformé simplement à la loi.

— *Le chômage.* — La situation des ouvriers est, en ce moment, lamentable. La persistance du chômage va, probablement, mettre un certain nombre d'entre eux dans la plus grande misère.

**Lannoy.** — *Les réjouissances pour le 14 juillet.* — La commission des fêtes travaille en ce moment à arrêter le programme de la fête nationale. Comme chaque année, il comportera un défilé, devant la municipalité, de toutes les sociétés de la ville.

**Ascq** — *Un chien enragé.* — Vendredi après-midi, un chien qu'on croit atteint d'hydrophobie a parcouru cette commune en mordant sur son passage les chiens qu'il rencontrait. Il a été abattu sur la route de Lille à Tournai; les chiens mordus ont subi le même sort.

**Annappes.** — *L'accident de chemin de fer.* — Victor Renard, qui a été tamponné par l'express de nuit, ainsi que nous l'avons relaté dans notre numéro d'hier, est aujourd'hui, d'après l'avis du médecin, hors de danger.

L'amputation du bras blessé a été faite à l'hospice d'Annappes où se trouvaient M. le docteur Delbart, d'Ascq, et deux médecins venus de Lille.

Coïncidence singulière à noter :

L'ouverture de la haie par laquelle ce malheureux a pénétré sur la voie ferrée a déjà servi quatre fois de passage à des malheureux qui cherchaient la mort.

**Communications**

INSTITUT TECHNIQUE ROUBAISIEN — *Les élèves du cours du soir, section du tissage, sont informés que le concours oral a lieu samedi à huit heures et demie.*

SOCIÉTÉ DES ANCIENS COMBATTANTS DE 1870-71. — La Commission administrative des Anciens Combattants de 1870-71 rappelle aux sociétaires que la réunion mensuelle a lieu au Café Pandore, dimanche 4 courant, à 4 heures du soir; heure militaire. Ordre du jour : Réception à 5 heures de la Société des Combattants de 1870 de Wattrelos au Pont du Laboureur avec le concours d'une musique. Insigne de rigueur.


**Nous rappelons** à nos lecteurs que nous tenons à leur disposition les **Propos de Rosalie**, formant un volume de 300 pages, marqué trois francs, au prix de **1.75** à la librairie du *Journal de Roubaix*. 183100

**ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.**

**Pour les fourrures et lainages** n'employez que

**LA LAURENTINE**

Spécifique energique, formé d'un mélange de substances appropriées, garantit efficacement des atteintes des insectes les laines, fourrures et autres tissus. Son odeur saine autant que pénétrante en fait même un antiseptique sérieux. — Le paquet 0,10 centimes. — Pharmacie DELABARRE, 51, rue d'Inkermann. 196143-43258

**Le « Journal de Roubaix » sur les plages françaises et belges, et à Bruxelles** (pendant l'Exposition), est en vente aux adresses ci-après :

PLAGES FRANÇAISES

*Dunkerque* : M. Neerman, libraire ;
*Calais* : Bibliothèque de la Gare ;
*Boulogne* : Bibliothèque de la Gare ;
*Wimille-Wimereux* : Bibliothèque de la Gare.

PLAGES BELGES

*Blankenberghe* : à M. De Wilde et au kiosque de la presse catholique ;
*Middelkerque* et *Mariakerque* : à M. Florent Moeneclacy ;
*Heyst-sur-Mer* : Kiosque de la presse catholique ;

BRUXELLES

M. Istace, kiosque de l'Exposition :
Mme Triquet, à la gare du Nord ;
M. Jérôme, 33, galerie de la Reine ;
M. Guillaume, rue de Brabant.


## WATTRELOS

**Une réunion publique, salle Parent.** — Une réunion publique est organisée pour dimanche prochain, 4 juillet, à la salle Parent, à quatre heures et demie, à Wattrelos. M. Eugène Motte, conseiller général, y viendra rendre compte de son mandat aux *électeurs de Wattrelos.*

**Une jeune enfant de cinq ans noyée dans un abreuvoir au Touquet.** — Dans l'après-midi de jeudi plusieurs enfants de 5 à 6 ans prenaient leurs ébats dans une prairie dépendant de la ferme de M. Dedryver, au hameau du Touquet, dans laquelle se trouve un abreuvoir.

Tout à coup une fillette de 5 ans 1/2 Célina Dewaelle, dont les parents tiennent l'estaminet « A l'Auberge du pays », tomba dans l'abreuvoir.

Les autres enfants effrayés s'enfuirent en poussant des cris de détresse. Un passant, M. Auguste Leterme, averti de l'accident, plongea à plusieurs reprises dans l'abreuvoir et finit par ramener le corps inanimé de la pauvre fillette.

Tous les soins qui furent donnés restèrent impuissants pour la ranimer; l'enfant ne tarda pas à rendre le dernier soupir et M. le docteur Rousselot ne put que constater le décès.

Impossible de dépeindre le désespoir des malheureux parents qui perdaient d'une façon aussi tragique l'un de leurs trois enfants.

**Marché de dupe. - Triple arrestation.** — Hippolyte Debray, dit « Louis », charpentier de son état, et demeurant à Roubaix, vient de purger une condamnation à deux années de prison. Il a rapporté de la-bas une somme de 220 francs qu'il a eu le tort d'exhiber à ses anciens camarades, des fraudeurs de la frontière, Emile Vanasse et Henri Planckaert.

Faire ripaille et dévaliser l'ex-détenu fut le premier projet des deux camarades.

Mais qu'on eût pendant quelques jours marché bon train, une somme d'environ 150 fr. ayant passé dans les tiroirs des cabarets bourgues et dans le gousset des complices, ceux-ci résolurent d'organiser un coup qui leur assurerait d'emblée la possession du reste du magot.

On mit de la partie une certaine Marie Davlieger, amie de Vanasse, qui fut chargée de perdre le malheureux Hippolyte.

Elle accepla, craignant les arguments aussi persuasifs que frappants de son ami, et ne voulant pas, elle non plus, perdre la bonne aubaine, fière en même temps de la mission de confiance dont son seigneur et maître l'avait investie.

Amour, tu perdis Troie ! Tu perdis aussi Hippolyte, dit « Louis », qui tomba dans le piège sans la moindre hésitation.

On lui présenta la jeune fille, qui lui causa.

Et comme tous deux suivaient le soir la rue Faidherbe, Marie Devlieger conduisant à dessein le naïf garçon en cet endroit, deux individus, le visage noirci de suie de cheminée, surgirent d'un fossé où ils étaient blottis, et terrassèrent Hippolyte, qu'ils dévalisèrent.

Marie Devlieger les aida, et les suivit dans leur fuite, car ils n'étaient autres que Vanasse et Planckaert.

Plainte ayant été portée à la gendarmerie de Wattrelos, celle-ci fut assez heureuse pour capturer le trio, qui sera conduit à Lille aujourd'hui.

**La Chorale du Bas-Chemin.** — *On nous prie d'annoncer* que la chorale du « Bas-Chemin » n'aura pas de répétition aujourd'hui samedi. La répétition générale est remise au samedi 10 juillet prochain.

**La Jeunesse catholique** prie ses membres de se rendre au local demain dimanche, à l'issue de la grand'messe.

**La fraude.** — Le brigadier Prévot et les préposés Brisson et Benoit, de la Martinoire, ont arrêté jeudi à minuit et demie, sentier Legrand, un ouvrier paqueteur, Auguste Seigneur, 21 ans, demeurant à Mouscron et un rattacheur, 17 ans, Fernand Haustrate, demeurant à Roubaix, rue Daubenton, estaminet du Soleil du Nord.

Les jeunes fraudeurs portaient ensemble 54 kilogs d'allumettes chimiques, et 40 kil. de poivre, le tout représentant une valeur de 253 francs.


**LA PUBLICITÉ**

Par affiches ou circulaires n'est pas mauvaise ; mais elle dure.....

Ce que durent les roses
L'espace d'un matin... ...

L'avis, fréquemment rappelé dans des journaux ayant une nombreuse clientèle, est le seul moyen efficace de graver une adresse, un renseignement utile dans l'esprit du public.

**ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART**
FABRICATION SUPÉRIEURE
**MOREL-GOYEZ, tapissier-décorateur,**
*LILLE, 19 et 27, Rue Royale, 19 et 27, LILLE*

**TOURCOING**

**Nos bureaux de Tourcoing sont transférés, 78, RUE NATIONALE.**


**Une excursion organisée par la Société de Géographie.** — Le comité de Tourcoing de la Société de Géographie se propose d'organiser une excursion en Normandie, pendant les jours de fête de St Christophe. Les excursionnistes visiteront successivement Rouen, Le Hâvre, Trouville, Honfleur, etc.

Cette excursion aurait une durée de quatre jours, du samedi matin au mardi soir.

Elle promet d'être des plus attrayantes et il est certain que beaucoup de membres de la Société de Géographie y prendront part. Comme le nombre des excursionnistes est limité, les personnes désireuses de faire ce voyage sont invitées à s'inscrire dès à présent, au secrétariat de la Société, 78, rue Nationale, où elles trouveront toutes les indications nécessaires.

**Exploits de gamins.** — Trois jeunes gens du Blanc-Seau jetaient des pierres après les godets des poteaux télégraphiques et téléphoniques. Le garde-champêtre Delporte se mit à leur poursuite et les rejoignit près du pont du Blanc-Seau.

Ces jeunes gens se nomment Julien Vandorpe, 14 ans, Emile Messers, 17 ans, rattacheur, et Maximilien Demol, 18 ans, couvreur, demeurant tous trois à Roubaix. Ils avaient déjà brisé 25 godets.

**Halluin.** — *Le tramway à vapeur.* — Le service a commencé, comme nous l'avons annoncé, entre Bousbecque et Halluin à partir du 1er juillet : Il y a six trains dans chaque sens savoir :

Heures d'arrivées à Halluin : 6 h. 35; 9 h. 25 : 11 h. 55 matin ; 2 h. 55 ; 4 h. 55 ; 7 h. 25 soir. — Heures de départs : 7 h. 11 ; 9 h. 41 matin ; 12 h. 11 ; 2 h. 41 ; 5 h. 11 ; 7 h. 31 soir.

— *Un facteur des postes attaqué par deux chiens.* — Vendredi matin, M. Louis Delestré, facteur, demeurant rue du Forage, avait à remettre une lettre rue Palestro, chez M. Hubertsil, sujet allemand, ouvrier en chromos, travaillant chez MM. Lensberg et Cie : il avait à peine ouvert la porte que deux énormes chiens qui s'excitaient l'un l'autre lui sautèrent à la gorge. Le pauvre facteur n'eut que le temps de se reculer jusque sur la chaussée, tout en cherchant à écarter les bêtes furieuses avec son bâton. Mais avant que les gens de la maison n'arrivassent à son secours, M. Delestré avait été mordu profondément à la jambe. Le docteur Pierchon, appelé aussitôt à lui donner des soins, a déclaré qu'il ne pouvait reprendre son service avant huit à dix jours.

Les chiens ont été soumis à l'examen de M. Ahage, vétérinaire, et ils ne présentent heureusement aucun symptôme de maladie.

Procès-verbal a été relevé à la charge du propriétaire.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire que le règlement concernant la divagation des chiens était appliqué à Halluin dans toute sa rigueur : plusieurs propriétaires ont encore été pris en défaut jeudi et vendredi et auront à comparaître en simple police.

**Marcq-en-Barœul.** — *Accident de travail.* — Un ouvrier de la fonderie de M. Donat Montefiller, M. Albert Leduc, demeurant rue de Marquette, a, par imprudence, posé sa main sur un rail; la main a été comprimée entre le rail et la roue du treuil qui montait un châssis à l'aide d'un pont roulant.

M. le docteur Masson, appelé à donner ses soins à M. Leduc, a estimé l'incapacité de travail à dix jours.

*Exploits de maraudeurs.* — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs se sont introduits chez M. Coustenoble, boulanger, au Pont, et ont emporté une paire de pantoufles, un veston bleu et une chemisette.

**Mouvaux.** — *La clôture de l'Adoration.* — Les différentes cérémonies qui ont, vendredi, clôturé l'Adoration perpétuelle, ont été très suivies.

De nombreux fidèles se sont approchés de la Sainte-Table, pendant la messe de communion. La grand'messe a attiré une foule nombreuse.

Aux vêpres et particulièrement au salut qui a été chanté à huit heures et demie, l'affluence n'a pas été moins grande.

M. l'abbé Hameau, missionnaire diocésain, dont l'éloquence est naturelle et persuasive, a prononcé une allocution *vivement sentie.*

La procession du St-Sacrement a clôturé les cérémonies de l'Adoration.

— *Pris en flagrant délit.* — Vendredi matin vers trois heures, M. Capelle, tisserand, demeurant au chemin des Bonnets, a surpris trois individus occupés à marauder dans son jardin, des fraises et des groseilles. M. Capelle les rejoignit et put appréhender l'un d'entre eux, Floris Lagaise, habitant Roubaix, rue de l'Epeule.

Lagaise a été incarcéré au dépôt. La gendarmerie a reçu avis de ce délit de maraudage.

**Neuville.** — *Grande fête de gymnastique.* — Dimanche 4 juillet 1897, à 4 heures précises, grande fête de gymnastique, organisée par la société de gymnastique la « Neuvilloise », moniteur-chef, Henri Leblanc, avec le bienveillant concours de la musique municipale de Neuville et de la société de gymnastique des « Moriins de Roulers ». Ballet des jardiniers, tournoi des gladiateurs.

Prix des places : Premières, 1 fr., secondes, 50 c.

En cas de mauvais temps, la fête sera remise au dimanche suivant, 11 juillet.

**Boudnes.** — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal de Boudnes se réunira en session extraordinaire de juillet, demain dimanche, 4 juillet, à onze heures, sous la présidence de M. Réné D'Hespel, maire.

— *Un accident.* — Jeudi soir, vers 6 heures 1/2, M. Albert Destombes, âgé de 25 ans, maréchal au hameau de la Quenvielle, était occupé à ferrer le cheval de M. Bottel de Marcq, quand tout à coup, après quelques efforts, l'animal réussit à dégager son pied du travail; M. Destombes fit pour reprendre le pied de l'animal, mais précisément à cet instant, ce dernier lança une forte ruade et le maréchal fut atteint au côté gauche. On appela M. Durasnel, médecin, qui constata qu'aucune fracture n'existait et que tout se bornait à une légère luxation. Huit jours de repos suffiront à la guérison complète.

**Communications**

SOCIÉTÉ DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS DE LA CROIX-ROUGE. — Comme annoncé dans un précédent numéro, cette société, qui vient d'être autorisée par la Préfecture, fera sa première sortie dimanche prochain 4 courant. Plusieurs officiers de la réserve et de la territoriale ont déjà souscrit pour l'achat d'un drapeau et nul doute que ces messieurs du Cercle suivront cet exemple d'encouragement.

— ORPHÉON TOURQUENNOIS. — On nous prie de rappeler aux membres de l'Orphéon Tourquennois qu'un punch leur sera offert aujourd'hui samedi par le cafetier du Violon d'Or, à l'occasion du succès remporté à Saint-Quentin par la société.

— L'UNION DES TRAVAILLEURS (chorale). — L